

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
Calais

Canton de Marck

Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

mairiemuncqnieurlet@wanadoo.fr

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

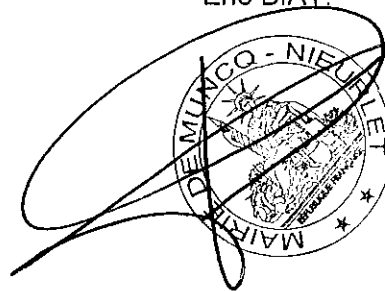
**LUNDI 16 DECEMBRE 2024 (1) à 19 h 00,
SALLE COMMUNALE**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

| |
|---|
| - Vote du Secrétaire de séance |
| - Délibération pour engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2025 |
| - Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grades |
| - Délibération pour approbation de la nouvelle convention de location des salles |
| - Délibération pour décision modificative afin d'ouvrir des crédits au chapitre 041 - Emprunt SEBN |
| - Questions informations diverses : Avancement projet Ecole Mairie - Opération Sensibilis'haie - CLSH 2025... |

Fait à Muncq-Nieurlet, le 9 Décembre 2024.

Le Maire,
Eric BIAT.



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)